la cgt FINANCES PUBLIQUES

JUIN 2021

Guide D'ACCUEIL



LAURÉATS de L'EXAMEN PROFESSIONNEL de B en A et PROMUS par LISTE D'APTITUDE

Syndicat national CGT Finances Publiques Case 450 et 451 263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex
• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63
• www.financespubliques.cgt.fr • Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

Bienvenue

sommaire

2 • Bienvenue
3 • Edito
4/5 • Votre formation
6/7 • Remboursement de frais et rémunération
8 • Vos congés
9 • Reclassement
10/11 • La carrière d'inspecteur des Finances Publiques
12 • La vie à l'ENFiP
13 • La CGT incontournable
14 • La CGT... S'informer...
15 • Bulletin d'adhésion

Les contacts du pôle formation professionnelle de la CGT Finances Publiques :

• *Sébastien WEBER*
Secrétaire national
Pôle formation professionnelle
01.55.82.80.83
06.61.31.47.75
sebastien.weber@cgt.fr

Noisy le Grand :
• Laëtitia BARRIER référente ENFiP
Collaboratrice Nationale CGT
Pôle formation professionnelle
suivi des écoles et concours
07.82.68.49.28

La CGT Finances Publiques est heureuse de vous accueillir alors que vous entamez votre formation d'inspecteur des finances publiques.

Cette rentrée 2021 est particulière, puisque votre formation socle va se dérouler en distanciel. En fonction de la situation sanitaire, l'ENFiP envisage pour ceux d'entre vous qui suivrez une formation « métiers » un retour en école en septembre 2021.

Mais en ce tout début de scolarité, ce qui vous préoccupe certainement le plus c'est le déroulement de la formation en école, vos droits, votre rémunération, votre reclassement et la carrière que vous allez dérouler en catégorie A.

Ce guide a vocation à répondre aux nombreuses questions que vous vous posez.

Syndicat de lutte et de propositions, la CGT Finances Publiques a à coeur de défendre les intérêts des agents, vos intérêts...

Tout au long de votre formation au sein de l'ENFiP et durant toute votre carrière, les militants et élus de la CGT seront disponibles pour vous renseigner, vous conseiller, vous représenter, vous défendre... N'hésitez pas à les contacter !

Bonne formation !

La DGFiP aujourd'hui, une réalité dénoncée par la CGT Finances Publiques

C'est malheureusement dans un contexte de bouleversement de notre administration, d'une dégradation des conditions de travail des agents, liée aux nombreuses suppressions d'emploi et aux coupes budgétaires des 10 dernières années, que vous accédez au grade de contrôleur des Finances publiques.

Les politiques menées sous l'unique dogme d'économies budgétaires abîment le travail à la DGFiP. La tension dans les services n'a jamais été aussi forte, mais les agents doivent en plus supporter le recul de leurs droits et garanties.

Les missions de la DGFiP sont en danger, le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) fruit des réflexions du Ministre Darmanin acte la suppression de la quasi-totalité des trésoreries par leur regroupement dans des structures départementales, une fusion massive des SIP et des SIE, 1 SPF par département, la délocalisation et la mise en pôle de nombreux services,le transfert du plan cadastrale à l'IGN…

C'est la majorité des résidences administratives qui à terme seraient fermées et le nombre d'emplois supprimés - plus de 40 000 depuis 2002 et encore 1800 cette année - donne le vertige.

Pour accompagner cette réforme mortifère, l'administration a besoin d'affecter les stagiaires au plus près des besoins tant fonctionnels que géographiques des directeurs locaux.

C'est ce qu'elle se propose de faire à travers la réforme des scolarités A, B, C et de leurs modalités d'affectation.

Plus largement ce sont les Services Publics qui sont attaqués de toute part conformément à la doctrine du libéralisme économique. L'image du Service Public, du fonctionnaire ou même de l'impôt, n'est plus véhiculée qu'en terme de coût pour les contribuables et les entreprises. Le service rendu, les valeurs de solidarité et d'égalité de traitement, la neutralité, l'indépendance et l'égalité devant l'impôt… tout ce que peut apporter le service public est simplement occulté !

La loi dite de « transformation » de la fonction publique votée à l'été 2019 s'attaque frontalement au Statut général des fonctionnaires par la possibilité de recourir à l'emploi de contractuels sur des missions pérennes et la création d'un contrat de missions



(contrat de chantier dans le privé).

Cette loi acte aussi la fusion des CHSCT et des Comités Techniques et la fin de la consultation des Commissions Administratives Paritaires en matière d'affectation et de promotion ! !

La DGFiP de demain avec vous et la CGT Finances Publiques

Face à ces politiques, la CGT Finances Publiques n'abdique pas et propose une toute autre conception du service public. Loin d'être un coût, les services publics sont une richesse, ils sont les garants du lien social et de l'égalité dans notre société, à l'opposé des politiques qui poussent à être de plus en plus individualistes.

La CGT Finances Publiques se bat pour renforcer toutes les missions de la DGFiP, lutte avec les agents pour le maintien des services publics de qualité et de proximité, pour de meilleures conditions de vie au travail et l'amélioration des droits et garanties.

La DGFiP de demain c'est VOUS ! Vous serez les acteurs d'une cohésion sociale essentielle à la richesse des populations. Vous pouvez compter sur la CGT pour être à vos côtés !

ENSEMBLE CONSTRUISONS L'AVENIR

4 votre formation



L'administration a décidé de revoir en profondeur la formation des lauréats de l'examen professionnel et de la liste d'aptitude en l'orientant quasi totalement sur le poste que vous allez occuper à l'issue de votre formation. Cette formation en écoles durera 5 mois et demi et se déroulera en 2 temps.

Une première phase de formation sur un socle commun de compétences d'une durée d'un mois et demi qui se déroulera du 14 juin (après-midi) au 23 juillet (matin) 2021.

Une seconde phase de formation qui induira un retour dans un établissement de l'ENFiP pour suivre les enseignements du « bloc fonctionnel » correspondant à votre affectation, se déroulera du 1er septembre (après-midi) au 17 décembre 2021.

Attention : du 26 juillet au 31 août 2021, vous restez affectés dans votre direction d'origine, en qualité de contrôleurs.

LA FORMATION "SOCLE"

Commune à tous les stagiaires, elle porte sur les enseignements fondamentaux suivants :

- Présentation des missions de la DGFIP ;
- Finances Publiques ;
- Comptabilité ;
- Comportement et positionnement du cadre A ;
- RH, management et communication ;
- Informatique, systèmes d'information, culture numérique et outils bureautiques.

LA FORMATION "BLOCS FONCTIONNELS"

Au mois de juillet 2021, vous connaîtrez votre première affectation.

La formation métier, adaptée à la première affectation, est organisée par blocs fonctionnels pour les métiers relevant des domaines fonctionnels suivants :

- Secteur Public Local ;
- Contrôle Fiscal ;
- Gestion Fiscale.

☛ **ATTENTION :** Seuls les agents concernés suivront cette formation métier auprès des établissements. S'agissant des métiers relevant des autres domaines fonctionnels, vous devrez suivre les parcours changement de métier dans le cadre de la formation continue.



L'ORGANISATION DES COURS À L'ENFIP

Vous aurez des séances quotidiennes de cours de 6h30 (dont deux pauses de 15 minutes). Les cours sont dispensés sur la journée, avec une demie journée libérée par semaine (les vendredis après midi).

Pour la CGT Finances Publiques ce n'est pas satisfaisant !

La CGT Finances Publiques revendique le droit à repos pour chaque agent. Pour les stagiaires, la CGT revendique donc 3 demi journées libérées dont les lundis matins et vendredi après midi afin de permettre à chacun un véritable week-end sachant que les établissements peuvent être très éloignés des lieux de résidence familiale et une autre demi journée dans la semaine pour le travail personnel , les cours de soutien.

Ces journées, composées de 2 séances de cours de 3 heures, de deux pauses de 15 minutes et de la pause méridienne, ont une amplitude horaire très large surtout quand on y ajoute les temps de travail personnel à fournir en dehors des heures de cours et les temps de transports. La CGT a analysé cette problématique et a insisté auprès de la Direction Générale sur la difficulté pour les stagiaires d'assimiler correctement tous les enseignements dans ces conditions.

Pour l'administration, cette formation est un "investissement sur l'avenir" pour les stagiaires, donc peu lui importe les efforts et sacrifices à faire pour la réussir !

☛ **ATTENTION : durant la formation en distanciel, les cours sont « allégés » pour que les cessions en visios, podcasts ne soient pas trop longues, mais cela vous « oblige » à beaucoup de travail en autonomie...**

CE QU'EN PENSE LA CGT

La formation dispensée à l'ENFIP doit être une véritable formation professionnelle qui permette à la fois d'appréhender votre carrière et d'apprendre votre futur métier. Cette nouvelle scolarité ne vous donnera pas une formation de carrière mais elle sera axée sur votre premier métier. Vous serez les acteurs de cette scolarité, ce sera à vous de nous faire remonter les difficultés rencontrées, que ce soit au niveau de la théorie enseignée, la densité, les amplitudes horaires etc.



Affectation dans les établissements de l'ENFiP :

Durant la phase de formation « socle » :
Même si la formation se déroule en distanciel, vous serez répartis entre les établissements de Lyon et de Noisy-le-Grand.

Durant la phase de formation « bloc fonctionnel » :
Vous serez répartis entre les établissements de Noisiel, Clermont-Ferrand, Toulouse et Nevers en fonction du métier que vous exercerez.

6 Rémunération remboursement de frais



RÉGIMES INDICIAIRES ET INDEMNITAIRES

Vous serez nommés inspecteurs des finances publiques, titularisés et affectés au 1er septembre 2021.

Dans ces conditions, les modalités de rémunération seront les suivantes :

Du 14 juin au 31 août 2021 vous continuerez d'être gérés par votre direction d'origine et pourrez faire valoir en août 2021 vos droits à congés (dans les conditions de droit commun).

Vous percevrez l'intégralité de la rémunération et des régimes indemnitaires que vous touchiez en qualité de contrôleurs.

Du 1er septembre au 31 décembre 2021 vous bénéficierez du régime indiciaire d'inspecteur en fonction de votre échelon de reclassement et du régime indemnitaire du poste occupé avec les compléments d'ACF prévus pour les différentes fonctions spécifiques qui peuvent être exercées.

Concernant votre prime de rendement, elle sera calculée sur la base du barème de contrôleur du 1er janvier au 31 août 2021 ; d'inspecteur à compter du 1er septembre 2021.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Vous relèverez du régime de défraiement prévu pour les agents qui se déplacent pour suivre des actions de formation continue (indemnités de mission, frais de transport).

INDEMNITÉS DE MISSION

1 - FRAIS DE REPAS

Le remboursement forfaitaire des frais de repas est limité à 7,63 € lorsque les stagiaires ont la possibilité de prendre leur repas dans un restaurant administratif ou assimilé, que ce soit le midi ou le soir. Sinon, le remboursement est de 15,25 €.

2 - FRAIS D'HÉBERGEMENT

Vous pouvez bénéficier d'un taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement que vous engagez durant votre formation. Ce taux dépend du lieu géographique et de la durée du séjour.

- Pour Paris intra-muros, 110 € ;
- Pour les villes de plus de 200 000 habitants et le Grand-Paris, 90 € ;
- Pour les autres communes, 70 € ;
- Pour les agents PMR (personne à mobilité réduite), 120 € quel que soit le lieu de déplacement.

Les indemnités de nuitée sont réduites de 20 % à compter du 61ème jour.

Le décompte de la durée de séjour est suspendu en cas de retour à la résidence familiale lors de week-end ou de jours fériés.

3 - FRAIS DE TRANSPORT

☛ *Stagiaire logé sur le lieu de formation*

Vous pouvez bénéficier de la prise en charge d'un aller-retour entre votre résidence administrative ou familiale et le lieu de formation, sur la base du tarif SNCF 2ème classe, en début et fin de formation.

Si vous souhaitez rejoindre votre résidence familiale pour les WE, vous serez remboursés :

- D'un aller-retour pour un WE sur la base du tarif 2ème classe SNCF ;
- D'un aller-retour pour les autres WE, sur la base du même tarif mais plafonné au montant des indemnités qui vous auraient été versées si vous étiez resté sur place.

Lorsque vous retournerez dans votre résidence familiale, vous ne bénéficierez pas des frais de repas du samedi et du dimanche midi, ni du remboursement des frais d'hébergement du samedi soir.

L'attribution d'indemnités de repas et d'hébergement les vendredis et dimanches soirs doit être appréciée en fonction de la durée des trajets et donc de la nécessité pour les agent-es de rester sur place le vendredi soir et d'y retourner dès le dimanche soir.

Les frais de transport pour se rendre du lieu d'hébergement au lieu de formation ne sont pas pris en charge.

☛ *Stagiaire qui rejoint quotidiennement son domicile*

Vous ne bénéficiez pas de prise en charge des repas du soir et de nuitée.

En revanche vous bénéficierez de la prise en charge des frais de transport entre la résidence familiale ou administrative et le lieu de formation, à raison d'un aller-retour par jour de formation.

A compter du 1er septembre, vous serez remboursé-es sur les bases habituelles pour l'ensemble de leurs stages obligatoires par leur direction d'affectation.



CE QU'EN PENSE LA CGT

Les collègues qui se déplacent dans l'intérêt de l'administration, pour leurs missions, pour la formation ou un concours, pour accomplir leur mandat de représentant du personnel, ceux qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du service public, n'ont pas à y être de leur poche et n'ont pas à supporter en plus les conséquences des coupes faites dans les budgets des directions. La CGT revendique la prise en charge intégrale des frais engagés par les stagiaires dans le cadre de la formation professionnelle.

8 Vos congés



DURANT LA FORMATION THÉORIQUE ET LE STAGE D'ADAPTATION AU 1ER MÉTIER

Vous ne pouvez pas déposer de demande de congés (CA ou ARTT) pendant que vous êtes à l'école.

A l'issue de la formation, vous rejoignez votre département d'origine et reprendrez vos fonctions le lundi qui suit la fin des cours.

Durant cette période (stage en école), vous n'avez pas de droits à ARTT, le nombre de jours ARTT sera donc réduit en fonction de votre module horaire.

Enfin, à compter de la fin de la formation, vous pourrez de nouveau déposer des demandes de congés en fonction de votre droit à congés restants.

Il n'y a **AUCUNE** obligation de prendre des congés au cours du mois d'août 2021.

LES CONGÉS

Période du 01/01/2021 au 31/08/2021 (dont formation « socle »)

Congés annuels : prorata temporis (8/12è) des droits associés au module horaire de l'agent.

ARTT : prorata temporis (8/12è) des droits associés au module horaire de l'agent.

Jours de fractionnement : acquis et utilisables dans les conditions habituelles.

Il est précisé que pendant la formation « socle » qui a lieu de mi-juin à fin juillet, vous n'êtes pas autorisés à consommer des jours de congé annuel, d'ARTT, de fractionnement, ni la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle.

Formation « bloc fonctionnel » du 01/09/N au 31/12/N : période n'ouvrant pas droit à l'acquisition de jours de CA ni d'ARTT.

Suspensions de cours.

- du 25 au 29 octobre 2021
- du 20 au 31 décembre 2021

LE DÉLAIS DE ROUTE

- Vous pourrez bénéficier d'un délai de route dans les conditions de droit commun pour la deuxième période de formation (du 1er septembre au 17 décembre 2021). Aussi, aucun délai de route ne peut être réglementairement accordé pour la première période de formation (du 14 juin au 23 juillet 2021).
- Néanmoins, lors de cette dernière, l'ENFIP vous accordera une autorisation d'absence le matin du premier jour de la formation.
- Par ailleurs, les directions sont invitées à accueillir avec bienveillance les demandes de congés des lauréats et promus avant chacune des deux périodes de formation.
- Enfin, il est précisé qu'aucun délai de route n'est expressément prévu lors de la prise de poste à l'issue de la scolarité.

LES AUTORISATIONS D'ABSENCES

En principe, les autorisations d'absence et facilités horaires sont accordées aux agents stagiaires dans les mêmes conditions que pour les agents titulaires. Mais lors de la formation théorique, l'administration précise qu'elles ne peuvent être accordées que lorsque cela reste compatible avec le suivi de la scolarité. C'est le directeur de l'établissement, par délégation du directeur de l'ENFiP, qui octroie ou non ces autorisations.

L'ENFiP effectue des prélèvements de 1/30ème du traitement pour une absence non autorisée ou non validée. Dans certains cas l'ENFiP prélève également 1/30ème lorsqu'elle estime qu'un stagiaire cumule trop de retards qu'elle n'estime pas justifiés.

LE COMPTE EPARGNE TEMPS

Les périodes de stages théoriques et pratiques ne permettent pas l'ouverture d'un compte épargne temps. Si vous en avez déjà un, vous ne pouvez pas effectuer d'option durant la formation, ni consommer des jours épargnés.

CE QU'EN PENSE LA CGT

Le compte n'y est pas ! **La CGT Finances Publiques revendique** la non proratisation des congés pour les internes durant la période antérieure à la scolarité à l'instar des lauréats internes du concours de contrôleur des Finances publiques.

Pendant votre formation théorique, vous n'avez pas possibilité de poser des congés annuels ou des jours d'ARTT.

La CGT Finances Publiques dénonce ce dispositif et la politique d'octroi des autorisations d'absence. Les stagiaires ne pouvant pas poser de congés durant la scolarité, les règles devraient donc être encore plus souples que pour les agents titulaires et non l'inverse !

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE



LES CONDITIONS DE CLASSEMENT EN A

Le classement dans le corps des Inspecteurs des finances publiques se fait selon des dispositifs différents, en fonction de l'origine de l'agent, interne ou externe, et des services antérieurs accomplis dans la fonction publique (selon la catégorie) ou dans le secteur privé.

Conformément aux dispositions *du décret 2010-986 du 26 août 2010 modifié*, les modalités de nomination et de classement sont les suivantes :

- **Article 15 :** les inspecteurs promus par examen professionnel et liste d'aptitude, sont titularisés dès leur nomination et classés le jour de leur affectation, le 1er septembre N, conformément aux dispositions prévues à l'article 15-1 du décret 2010-986.

- **Article 15-1-I** : précise que le classement lors de la nomination dans le grade d'inspecteur des finances publiques est prononcé conformément :

☛ Aux dispositions *du décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006 modifié article 4*, (voir § A - Fonctionnaires auparavant non titulaires).

☛ Aux dispositions *du décret n° 2006-1827 du 23 décembre 2006 modifié article 7*, (voir § D - Fonctionnaires appartenant avant à un corps de catégorie A).

☛ Et sous réserve des dispositions du II (voir § C - Fonctionnaires appartenant avant à un corps de catégorie B) et III (voir § B - Fonctionnaires appartenant avant à un corps de catégorie C) de l'article 15-1.

10 Reclassement

Les fonctionnaires de catégorie B sont classés, lors de leur nomination dans le grade des inspecteurs des finances publiques, conformément au tableau de correspondance suivant :

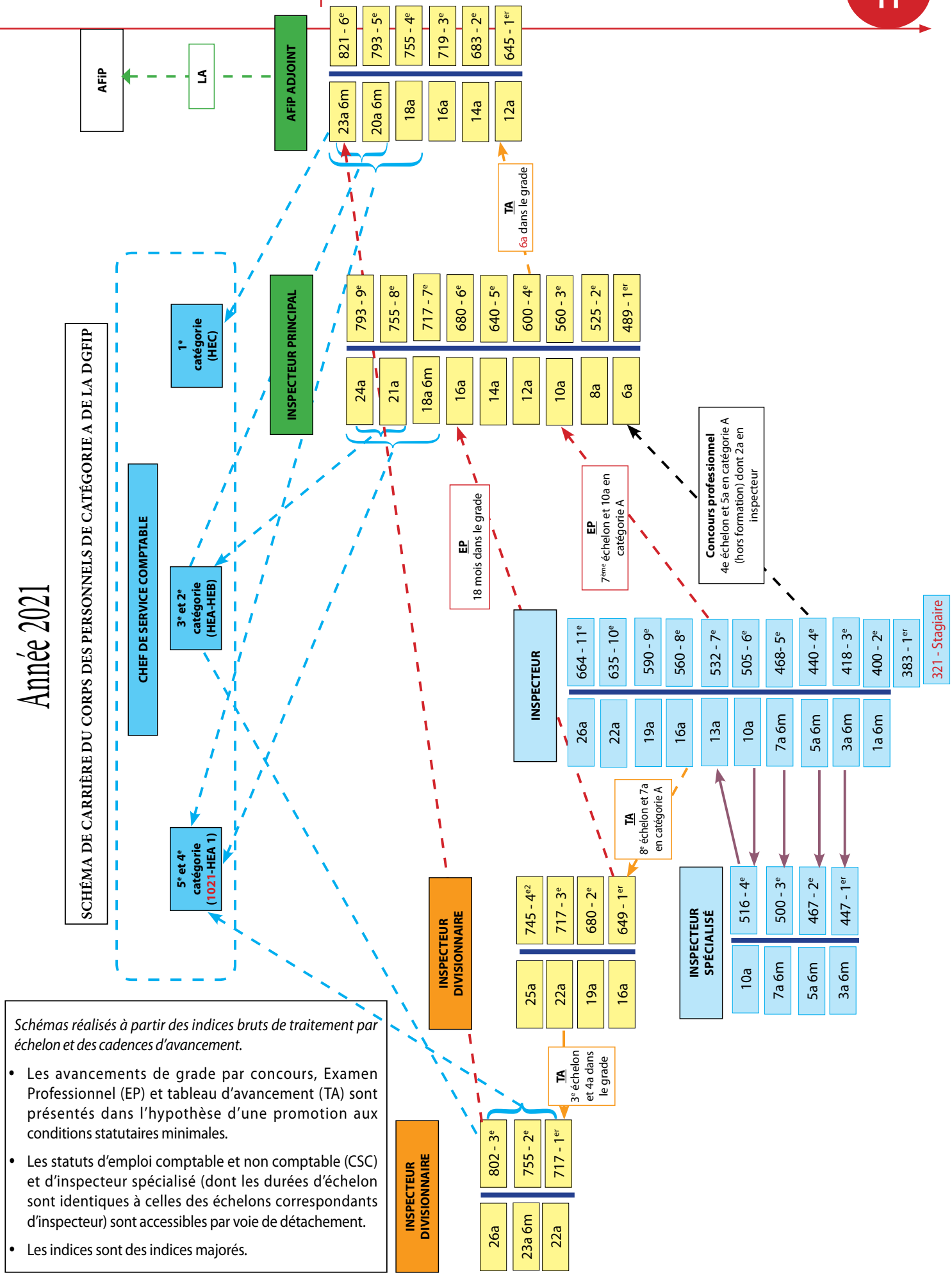
B3 (ex Contrôleur Principal ou Géomètre Principal		Inspecteur				
Échelon	**Indice majoré**	**Échelon**	**Durée**	**Ancienneté conservée**	**Indice**	**Gain**
1	392	3	2 ans	Ancienneté acquise	430	38
2	404	4	2 ans	Ancienneté acquise	450	46
3	419	5	2,5 ans	Sans ancienneté	480	61
4	441	5	2 ans	Ancienneté acquise	480	39
5	465	6	3 ans	Sans ancienneté	513	48
6	484	7	3 ans	Sans ancienneté	545	61
7	508	8	3 ans	Sans ancienneté	575	67
8	534	9	3 ans	Sans ancienneté	605	71
9	551	9	3 ans	Ancienneté acquise	605	54
10	569	10	4 ans	Sans ancienneté	640	71
11	587	10	4 ans	Sans ancienneté	640	53

B1 (ex Contrôleur 1ère classe ou Géomètre		Inspecteur				
Échelon	**Indice majoré**	**Échelon**	**Durée**	**Ancienneté conservée**	**Indice**	**Gain**
1	356	1	1,5 ans	Ancienneté acquise	390	34
2	362	2	2 ans	Sans ancienneté	410	48
3	369	2	2 ans	Ancienneté acquise	410	41
4	379	3	2 ans	Sans ancienneté	430	51
5	390	3	2 ans	Ancienneté acquise	430	40
6	401	4	2 ans	Ancienneté acquise	450	49
7	416	5	2,5 ans	Sans ancienneté	480	64
8	436	5	2,5 ans	Ancienneté acquise	480	44
9	452	6	3 ans	Sans ancienneté	513	61
10	461	6	3 ans	Ancienneté acquise	513	52
11	480	7	3 ans	Sans ancienneté	545	65
12	504	8	3 ans	Sans ancienneté	575	71
13	534	8	3 ans	Ancienneté acquise	575	41

B1 (ex Contrôleur 2ème classe ou TG		Inspecteur				
Échelon	**Indice majoré**	**Échelon**	**Durée**	**Ancienneté conservée**	**Indice**	**Gain**
1	343	1	1,5 ans	Ancienneté acquise	390	47
2	349	2	2 ans	Sans ancienneté	410	61
3	355	2	2 ans	Sans ancienneté	410	55
4	361	2	2 ans	Sans ancienneté	410	49
5	369	2	2 ans	Ancienneté acquise	410	41
6	381	3	2 ans	Ancienneté acquise	430	49
7	396	4	2 ans	Sans ancienneté	450	54
8	415	4	2 ans	Ancienneté acquise	450	35
9	431	5	2,5 ans	Sans ancienneté	480	49
10	441	5	2,5 ans	Ancienneté acquise	480	39
11	457	6	3 ans	Sans ancienneté	513	56
12	477	7	3 ans	Sans ancienneté	545	68
13	503	7	3 ans	Ancienneté acquise	545	42

Grilles indiciaires au 1/1/2021 – valeur du point d'indice brut à compter du 1/2/2017 : 4,6860€

La carrière des Inspecteurs



Schémas réalisés à partir des indices bruts de traitement par échelon et des cadences d'avancement.

- Les avancements de grade par concours, Examen Professionnel (EP) et tableau d'avancement (TA) sont présentés dans l'hypothèse d'une promotion aux conditions statutaires minimales.
- Les statuts d'emploi comptable et non comptable (CSC) et d'inspecteur spécialisé (dont les durées d'échelon sont identiques à celles des échelons correspondants d'inspecteur) sont accessibles par voie de détachement.
- Les indices sont des indices majorés.

Les relations stagiaires

Des stagiaires des formations initiales précédentes sont affectés dans chacun des trois établissements de l'ENFiP pour être "relation-stagiaire".

Leur rôle est de renseigner et d'informer les stagiaires, de faciliter leur intégration, de faire profiter de leur expérience, de faire le lien avec les services administratifs.

Cette année, n'hésitez donc pas à contacter :

- Lyon : Justine DELEUZE-DORDON ✆ : 04.72.00.77.78
- Noisy le Grand : Christophe MODART ✆ : 01.57.33.70.36

L'ATSCAF-ENFiP *(Association Touristique Sportive et Culturelle des Administrations Financières) :*

Vous retrouvez les collègues qui s'occupent de cette association dans laquelle peuvent se retrouver les stagiaires, les chargés d'enseignement et tout le personnel administratif.

Stagiaires en situation de handicap

Chaque année, l'ENFiP accueille des collègues handicapés. Des « correspondants-handicap » ont été désignés. Il s'agit de :

- Martine MAGUET à Lyon ✆ : 04.72.00.77.22
- Valérie VERGER à Noisy Le Grand ✆ : 01.57.33.70.76

C'est un sujet sur lequel nous intervenons depuis de nombreuses années et l'ENFiP a beaucoup amélioré les conditions matérielles d'accueil (travaux d'adaptation et d'aménagements des bâtiments et mobiliers, services divers, travail de partenariat local avec une association...).

Néanmoins, beaucoup reste à faire pour leur permettre de suivre leur formation dans les meilleures conditions.

De plus en plus de collègues sont en situation de handicap. Cela génère des difficultés spécifiques pour ces stagiaires et impose d'améliorer encore l'accueil de ces derniers.

Le personnel de l'ENFiP

Pour la CGT, il n'y a que des collègues à l'ENFiP. Certains y restent quelques mois (les stagiaires) et d'autres plus longtemps !

Il y a, à l'ENFiP, les chargés d'enseignement et les agents des services administratifs. Vous n'aurez pas affaire directement à tous, mais tous contribuent au bon déroulement de votre formation. Et ça fait du monde !

Site à consulter http://www.finances publiques.cgt.fr / www.financespubliques.cgt.fr/enfip/

La CGT incontournable !

Être syndiqué c'est participer

- Pour être écouté, se faire entendre, prendre l'initiative, être porteur d'idées !
- Chacun a le droit d'être défendu individuellement, mais rien ne se gagne sans une véritable action collective.
- Chaque décision qui est prise "en haut" a des répercussions dans votre travail... et aussi dans votre vie. Mais chaque victoire "en bas" compte.

Qu'est-ce que la CGT ?

Vous la connaissez sûrement si vous êtes interne ou si vous avez déjà une expérience professionnelle antérieure. La CGT, qui regroupe plus de 650 000 adhérents, est la première organisation syndicale du pays.

- Héritière de valeurs humanistes et internationalistes, la CGT agit au quotidien sur les lieux de travail comme dans la société, pour que prévalent les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de fraternité et de solidarité. Elle porte les valeurs du Service public, militant à la fois sur ses contenus et les conditions d'exercices des missions.
- Elle agit pour une société démocratique, libérée de toutes les formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations et les exclusions de toutes natures (fondées sur les origines, les croyances, le sexe...).
- Elle agit pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, les libertés et les droits syndicaux, le plein exercice de la citoyenneté, la défense de l'environnement, un développement durable soucieux de l'intérêt de tous, pour la paix et le désarmement, les droits de l'homme et le rapprochement des peuples.
- La démarche de la CGT articule contestation, propositions alternatives et capacités à négocier en gagnant, par l'action "du local au global", de nouvelles conquêtes sociales. Ce n'est possible que dans la perspective d'un syndicalisme unitaire, solidaire de toutes les formes du salariat (du public au privé, des agents aux cadres et techniciens,...) et présent sur tous les lieux (lieu de travail, département, Etats, Europe, Monde). En ce sens, la CGT est membre de la CES (Confédération Européenne des syndicats) et participe au développement de la nouvelle Confédération Syndicale Internationale.

La CGT : une force qui compte !

"Le mécanisme est simple" : plus les organisations syndicales ont de poids (nombre d'adhérents, d'électeurs...), mieux elles sont prises en compte pour vous représenter, vous défendre et pour porter vos revendications. Cela permet d'être présent à tous les niveaux par le biais des différentes structures de la CGT : à la DGFiP (la CGT Finances Publiques), aux Ministères de Bercy (la Fédération des Finances CGT) et dans la Fonction publique avec l'UFSE-CGT (Union des Fédérations et Syndicats de l'Etat).

Présente dans toutes les directions et départements, la CGT met à votre disposition ses dizaines d'élus en Commissions Administratives Paritaires (CAP) nationales, son millier d'élus et représentants dans les différentes instances locales (CAP locales, Comités Hygiène Sécurité et Conditions de vie au Travail, Comité Départemental d'Action Sociale) et ses milliers de militants et de correspondants de site. Autant de représentants disponibles sur chaque lieu de travail pour vous aider tout au long de votre carrière.

La CGT pour la défense des Services publics

La CGT défend un service public de qualité, au service de chacune et chacun, sur tout le territoire. Garant de la solidarité et de la diminution des inégalités, le service public est un bien commun qui doit être préservé, c'est pour cela que la CGT combattra les mesures CAP 22 qui n'ont qu'un objectif démanteler les services publics.



L'INFORMATION EN DIRECT : www.financespubliques.cgt.fr

Dès aujourd'hui, à la DGFiP, rejoignez la CGT Finances Publiques

www.financespubliques.cgt.fr



Pendant votre formation l'activité revendicative ne s'arrête pas !

La liberté d'action de chaque agent et de chaque syndiqué commence par son information. Cela permet de pouvoir échanger collectivement avec les collègues ou les autres syndiqués, de donner son point de vue pour décider ensemble.

"*Le mag syndical*", adressé à tous les adhérents et dans les services, le site CGT Finances Publiques, les publications des sections locales (dont, par exemple "*Le Guide du Stagiaire*" sur l'ENFiP), les publications des autres structures CGT (au niveau ministériel, Fonction publique...) permettent de connaître les événements de la DGFiP comme ceux de son environnement, l'analyse de la CGT pour en débattre avec ses collègues de travail.

Au travers de ses publications, "*Ensemble*", la "*NVO*" (hebdomadaire d'actualité), "*Options*" (pour les ingénieurs, cadres et techniciens), "*Vie Nouvelle*" (pour les retraités), la confédération CGT apporte une ouverture sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts de tous, construire des luttes qui unissent tant au plan local qu'au plan national, européen et international.

De même, face aux enjeux, comprendre les évolutions à l'œuvre, échanger, croiser les expériences individuelles et collectives, disposer de connaissances utiles et indispensables. C'est la finalité assignée à la formation syndicale CGT afin que chaque syndiqué puisse prendre toute sa place dans l'activité et la vie de son syndicat.

Heure mensuelle d'information, droit de grève et assemblées générales

Comme les agents titulaires, vous avez le droit de participer aux Heures Mensuelles d'Information syndicale (HMI) et de faire grève. Notre rôle est de vous tenir informés : nous vous encourageons donc à participer aux HMI qui seront aussi l'occasion de parler des problèmes que vous pourriez rencontrer durant la scolarité.

Vous pouvez également participer, une fois dans l'année, à l'assemblée générale d'une organisation syndicale, ainsi qu'à celle de la mutuelle.



Bulletin d'adhésion 15

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... N° DGFiP : .....

☛ MONTANT DE L'ADHÉSION : ❑ Inspecteur-Stagiaire : 73 €

ADRESSE ADMINISTRATIVE

Nom et prénom : .....

Service : .....

Adresse : entrée - bâtiment - résidence : .....

N° : ..... type et voie : .....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....



Construire ensemble l'action revendicative pour gagner

ADRESSE PERSONNELLE :

Nom et prénom : .....

Adresse : (entrée - bâtiment - résidence : .....

.....

Code postal/Cedex Localité de destination ou libellé cedex : .....

Tél. : .....

Mail professionnel : .....

ABONNEMENTS PRESSE CONFÉDÉRALE

❑ NVO (hebdo d'actualité) ❑ OPTIONS (journal des cadres et techniciens)

❑ VIE NOUVELLE (journal des retraités)

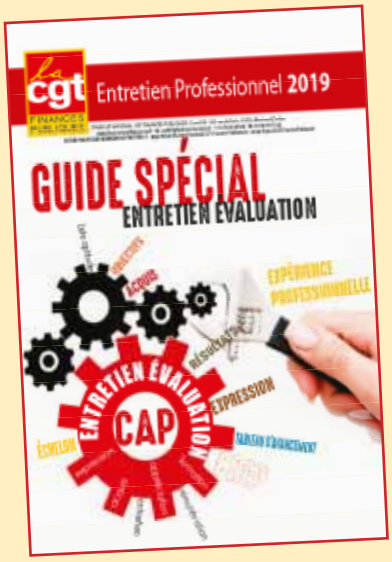
Date : ...../...../..... Signature :

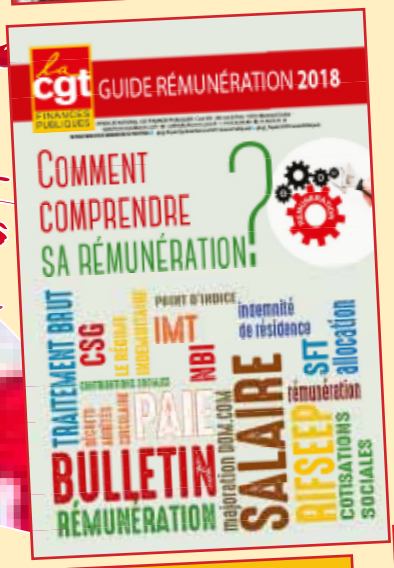
- Pour les agents A et A+ : Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens) : OUI ❑ NON ❑
- L'adhésion à l'UGICT n'entraîne pas de cotisation supplémentaire et permet de recevoir la revue «*OPTIONS*»

www.financespubliques.cgt.frhCourriels : cgt@dgfip.finances.gouv.frhdgfip@cgt.fr
● Tél : 01.55.82.80.80 ● Fax : 01.48.70.71.63























SYNDICAT NATIONAL
CGT FINANCES PUBLIQUES

- Case 450 / 451
- 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
- www.financespubliques.cgt.fr
- Courriels : cgtfinancespubliques.bn@dgfip.finances.gouv.fr
- dgfip@cgt.fr
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63